ROZOY FLASH n° 153

Bulletin d'informations communales – **12 août 2016**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2016

La séance du Conseil Municipal du 29 juillet, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN.

Absents excusés :
Xavier BOULANDE – pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Christelle BERNAILLE – pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX
Adeline MOINEUSE – pouvoir à José FLUCHER
Delphine LOUIS – Dominique LECLERCQ – Olivier THOUANT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Vente de parcelle d'un bien sans maître,
- Convention TEPcv,
- Convention pour la mise en œuvre de l'entente intercommunale concernant les nouveaux rythmes scolaires,
- Contrat d'assurance des risques statutaires,
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

A la demande de M. le Maire, un point est ajouté à l'ordre du jour :
- Remboursement frais de déplacement

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

VENTE DE PARCELLE D'UN BIEN SANS MAITRE

En date du 22 avril 2016, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à réaliser l'acquisition d'office du bien vacant et sans maître que constituent les parcelles AD 15 et AD 16 d'une superficie totale de 3a86, rue du Pont du Rieux.
M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la réforme opérée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les biens sans maître reviennent de plein droit à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.
L'article L.1123-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques définit les biens sans maître comme étant ceux qui « font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ».
M. le Maire rappelle que ce bien est en état d'abandon depuis plus de trente ans et qu'il détériore l'immeuble mitoyen appartenant à M. et Mme Julien FAGLAIN.

Le Conseil Municipal décide de vendre pour l'euro symbolique cette parcelle à M. et Mme Julien FAGLAIN.
L'acte de vente sera reçu par Maître PATE, notaire à ROZOY SUR SERRE.
Tous les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION T.E.P.C.V.

La délibération du 2 juin 2016, relative à cette affaire, étant suffisante, il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau.
Par conséquent, ce point est retiré de l'ordre du jour.

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, concernant la mise en place des nouvelles activités périscolaires.
(subvention de 40 € par enfant de la commune)

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rappel délibération du Conseil Municipal du 26 février 2016 (Rozoy Flash n°150 du 14 mars 2016) :

M. le Maire expose que, statutairement, pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès…).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

*Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposant de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques**, il est décidé de confier au Centre de Gestion la négociation d'un contrat collectif** d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.*

M. le Maire informe que le contrat, en cours depuis 4 ans, arrive à échéance. Il est décidé de demander au Centre de Gestion une nouvelle offre.

M. le Maire annonce que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.
Ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE pour le personnel CNRACL (titulaires).

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :
- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

Ce contrat d'assurance prend effet le 01/01/2017 et expire automatiquement le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 238.92 € à M. Gaston LONNOY, employé en contrat d'accompagnement dans l'emploi, correspondant à des frais occasionnés suite à une formation à LAON.
Cette somme sera remboursée par la société KERRY, ancien employeur de M. LONNOY.
M. le Maire est autorisé à établir le mandat administratif correspondant à cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT

M. le Maire fait le point sur la nouvelle population légale de la commune à compter du 1er janvier 2016 :
- population municipale : 957
- population comptée à part : 49 (maison de retraite)
- **population totale : 1006**

Pour mémoire : 1038 habitants au 1er janvier 2012.

Puis, après avoir programmé plusieurs réunions de commissions, il propose un tour de table :

Roger POTET évoque le problème de la propreté dans le village : du fait de la période de vacances, des nombreuses manifestations et de la météo, il est difficile d'assurer l'entretien du village dans de bonnes conditions. Par conséquent, il demande la compréhension de tous.

Jean-René DURTETTE informe des problèmes d'écoulement à Saint-Georges. Ils ont été résolus mais il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires plus importants pour lesquels un devis va être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Informations générales

Nouvelle activité dans la commune

La municipalité souhaite la bienvenue à M. Olivier TONNELLIER qui vient d'ouvrir une boulangerie, rue G.A. MARTIN.

FETE PATRONALE - 20, 21 et 22 août 2016

Samedi 20 août

14h00 : concours de pétanque en doublettes place de la Neuville – 6 € par joueur

22h00 : bal public ave BB SONO

Dimanche 21 août

15h30/18h30 : La Folie des années 80 avec **Roby et Caroline**

21h30 : bal public avec BB SONO

22h30 : Feu d'artifice au stade municipal

Lundi 22 août

11h00 : messe des morts à la chapelle Notre Dame

14h00 : concours de boules en bois en doublettes - 6€ par joueur – Inscriptions devant le bar Entre Nous

14h30 : distribution de tickets de manèges aux enfants de moins de 16 ans de la commune (salle des fêtes)

15h30 : jeux pour les enfants

15h00 à 18h00 : concours de tir à la carabine pour les adultes

18h00 : apéritif offert par le Comité des Fêtes

HAMEAU D'APREMONT – 27 août 2016

Samedi 27 août

14h00 : concours de boules en bois en doublettes – 6€ par joueur

19h00 : buffet froid – réservations en mairie au 03.23.98.50.04 ou chez Sylvain POULAIN au 03.23.98.53.69

22h00 : Bal Public avec BB SONO

22h30 : Feu d'artifice

PISCINE de CHAOURSE - Rappel

Horaires jusqu'au 30 août 2016:
du lundi au vendredi de 14h à 19h45
samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h
Ouvert le 15 août 2016

Transports gratuit été 2016
Jusqu'au 30 août 2016, la Communauté de Communes met à votre disposition un bus gratuit vers la piscine **tous les lundis et jeudis** (y compris jours fériés) aux horaires suivants :

ALLER		RETOUR
13h45	ROZOY (mairie)	17h10

Téléphone piscine : 03.23.24.79.23
Adresse : rue de la piscine 02340 CHAOURSE

Le transport Herbus est gratuit pour la desserte de la piscine le mercredi après-midi et le samedi matin sur réservation (attention nombre de places limité à 8) en appelant au plus tard la veille avant 16h le numéro ci-après : **03.23.50.68.70**

MEDIATHEQUE DE ROZOY SUR SERRE

Merci à Arlette BOURHIS qui était responsable de la médiathèque depuis plusieurs années et qui a cessé son activité en juin dernier.

C'est donc Olivier THOUANT et une nouvelle équipe, qui vous attendent à partir du mercredi 14 septembre 2016 à 14h00, au rez-de-chaussée de la mairie.

Permanences publiques :

- le mercredi de 14 h à 16 h
- le samedi de 10h30 à 12h

VENEZ NOMBREUX, INSCRIPTION GRATUITE

MARQUAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT RUE CHARLES DE GAULLE

Sur une partie de la rue, **le stationnement est autorisé sur la chaussée et sur le trottoir**.
Cette dernière partie est délimitée par des pointillés.
Nous vous demandons de **ne pas dépasser cette limite**, afin de permettre aux piétons (mamans avec enfants et poussettes) de circuler normalement, sans être obligés de descendre sur la rue.
Comme vous le savez, **cette rue est empruntée par de nombreux véhicules, camions entre autres, et est donc très dangereuse pour les piétons**.
Le respect de cette règle permettra à tous de vivre sereinement. Merci.

LES AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLEGIALE

Visite commentée de la Collégiale et visite libre de la chapelle Notre Dame **le samedi 27 août – 14h30**

Journées du Patrimoine :
samedi 17 et dimanche 18 septembre - le matin, visite libre l'après-midi, visites commentées à 14h, 15h, 16h et 17h

A l'occasion de la date anniversaire de la **libération de ROZOY-SUR-SERRE**, un dépôt de gerbe aura lieu au Monument aux morts,

le **Mercredi 31 Août 2016 à 19h00.**

Un vin d'honneur sera ensuite servi à l'ancienne cantine Digue.